



Divorce et résidence secondaire

Par nadguy

Bonjour,

MA question et préoccupation est la suivante. J'ai acquis de ma famille d'une maison qui est devenue ma résidence secondaire. Durant mon mariage mon épouse a fourni de l'argent PERSONNEL soit 60 000€ afin que j'effectue des travaux de rénovation très importants.

Actuellement je vis loin de cette maison et vis dans mon logement de fonction dans un autre département. Vu le montant de la pension alimentaire pour mes enfants de 420 euros et celui de mon ex épouse qui vient juste de reprendre son travail

de 200 euros par mois, je vais être obligé d'emprunter pour la rembourser et payer ses pensions.

Je vais louer cette maison secondaire qui me permet actuellement de recevoir mes enfants durant les jours de droits de visite, et vu que cette maison m'appartient de par une donation partage de ma mère, peut-elle demander à augmenter de suite sa pension au vu des loyers que j'encaisserai.

Mes remerciements pour votre attention

Par kang74

Bonjour

Les pensions ont été calculées sur vos revenus, et du fait que vous avez un logement de fonction (pas de charge supplémentaire).

Si vos revenus augmentent, effectivement les pensions augmentent surtout que durant la procédure vous devez compenser la différence de revenus (et un loyer c'est bien un revenu de la communauté)

Vous allez avoir une récompense à payer : attention ce n'est pas 60 000€ que vous lui devrez mais cela tiendra compte de la plus-value qu'a eu la maison avec les travaux (concrètement elle a investi dans votre bien propre)

Il serait plus raisonnable de penser à vendre ce bien, à louer en attendant de pouvoir acheter après la procédure.

Bref louer cette maison de famille ne vous sera pas profitable, pire un bail vous empêchera de pouvoir vendre quand vous aurez besoin d'argent pour liquider la communauté voire lui donner une prestation compensatoire.

Pensez qu'un accord qui fait que vous puissiez divorcer au plus vite peut être plus intéressant financièrement parlant qu'un divorce qui dure 2 ans avec pension de secours en nature ou en numéraire.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si les revenus de l'un ou de l'autre ou des 2 sont modifiés, il est en effet possible de lui demander de revoir le calcul de la pension alimentaire.

Vos revenus vont augmenter avec ces loyers, mais les revenus de votre ex vont augmenter aussi du fait de sa reprise d'activité...

Reste à tout bien justifier et de faire des demandes cohérentes.

Par kang74

Vu le montant de la pension alimentaire pour mes enfants de 420 euros et celui de mon ex épouse qui vient juste de reprendre son travail

Je suis partie du principe que le divorce n'avait pas été acté, mais cela serait bien, effectivement, de préciser.